



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 1er Août 2017

Activités Postales et Télécommunications

RÉFORME DU DROIT DU TRAVAIL

LE 12 SEPTEMBRE

Toutes et Tous mobilisés décidons de l'action et de la grève !
Unis et rassemblés, tout est possible !

Au prétexte de réaliser 4,5 milliards d'économie, c'est une véritable cure d'austérité qui se dessine pour les salariés : augmentation de la CSG avec des conséquences directes sur le pouvoir d'achat, gel du point d'indice pour les fonctionnaires, rétablissement du jour de carence, suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, coupes sombres sur de nombreux budgets, baisse de l'APL ...

C'est un pouvoir d'achat en baisse
que l'on tente de nous imposer comme nous
le subissons depuis plusieurs années !
OU EST LE CHANGEMENT ?

Dans le même temps, c'est toujours plus de cadeaux pour le patronat avec la baisse de l'impôt sur les grosses fortunes (ISF) et toujours des exonérations de cotisations sociales, sans omettre le CICE ! Pourtant l'argent existe, la presse se fait l'écho de l'explosion des grosses fortunes personnelles en France.

Exemples : B. Arnaud, 47 milliards (+54%) en 1 an ; Béthencourt, 35 milliards (+14%) ;
Drahi, patron SFR, 14 milliards...

**Comparés aux 4,5 milliards
d'économies nécessaires,
leur contribution ne les
mettrait pas sur la paille !**

De qui se moque t-on ?

En 2013, l'actuelle ministre du travail en charge de la réforme du travail, alors dirigeante chez Danone, a réalisé **1,13 millions** d'euros de plus-value sur ses stock-options, en annonçant 900 suppressions d'emplois dans le Groupe en Europe !!

Dans le même temps, elle a perçue **58000 euros** de jetons de présence au CA d'Orange pour l'exercice 2012 !!

L'emploi, le travail n'est pas un coût, c'est bien le Capital qui coûte à la société. Les salariés, seuls, créent les richesses, ils doivent bénéficier d'une juste redistribution qui leur permette de mieux vivre de leur travail.

Il s'agit d'une attaque portée au monde du travail et au droit social d'une importance jamais égalée, remettant en cause plus de 120 ans d'acquis sociaux, avec pour conséquences, la généralisation de la précarité pour tous et une atteinte aux droits à la représentation des salariés.



**La précarité ne doit pas être le nouveau modèle social
POUR LA CGT,
LA MOBILISATION ET LA LUTTE S'IMPOSE !**



S'il voit le jour, le projet gouvernemental et patronal affaiblirait les droits des salariés et renforcerait les pouvoirs des patrons

Un accord d'entreprise

qui s'imposerait au contrat de travail et modifierait le temps de travail, les rythmes et sa rémunération

ce serait une remise en cause du SMIC, voire des grilles salariales existantes dans les entreprises...Le salarié refusant la modification de son contrat de travail serait licencié ! *Exemple vécu chez Adrexo à travers à un avenant au contrat de travail !*

Plafonner les indemnités prud'homales

c'est permettre la budgétisation des licenciements par les entreprises

Généralisation du référendum à l'initiative des patrons

c'est le chantage permanent afin que les salariés acceptent des droits et garanties revus à la baisse !

c'est la généralisation de la délégation unique et donc **moins de droits et moins de moyens pour la défense des salariés et de leurs revendications**, c'est l'éloignement des Représentants des Salariés des lieux de travail et la fin du Délégué Syndical, donc du Syndicat dans l'entreprise !

Fusion des institutions représentatives du personnel

c'est la remise en cause des horaires du travail de nuit 21h/6h. C'est du traitement différencié de salarié puisque ceux de nuit seront comptabilisés de nuit à partir de 21h, mais ceux d'après-midi ou fin de journée ne le seraient pas jusque 21h15/21h30. *C'est le cas des centres d'appels, centres de tri, centres de distribution colis et courrier que ce soit de La Poste ou Chronopost, DPD...* Ne plus les comptabiliser en temps de travail effectif, c'est augmenter la durée du travail au-delà de 35h.

Travail de nuit

CDI de chantier ou d'opération

c'est l'instauration du CDI à durée déterminée avec encore moins de droits que les CDD actuels.

Exemples :

- Je suis distributeur à La Poste, Médiapost ... ma tournée est supprimée ou réorganisée alors que mon contrat stipule que je suis sur cette tournée : mon contrat est terminé !

- Je suis Technicien chez Orange, mon contrat précise que j'interviens sur les installations du

Réseau Téléphonique Commuté (RTC). Le RTC doit prendre fin vers 2025 : mon contrat sera terminé !

- Je travaille à SFR distribution, mon contrat précise que c'est à la boutique de Nice centre, la boutique ferme, mon contrat est terminé !

- Je travaille en centre d'appels Arvato, mon

contrat précise pour Orange donneur d'ordre, Orange retire l'activité, mon contrat est terminé !

- Je suis cadre ... mon contrat de travail stipule que je manage une équipe de "x" personnes. Si cette équipe est "repérimétrée" ... mon contrat est terminé !



Dans le cadre des négociations avec le gouvernement, la CGT lui a remis un projet de code du travail du XXIème siècle construit à partir de l'expression et des revendications des salariés et des propositions de progrès social (réduction du temps de travail à 32h, augmentation des salaires, développement des Services Publics...).

Ce n'est pas en créant plus de précarité que l'on peut combattre le chômage, la CGT propose au contraire de généraliser le CDI à temps plein, avec un socle commun de droits collectifs et individuels opposables à tout employeur, transférable d'une entreprise à l'autre, d'une branche à l'autre : C'est le nouveau statut du travail salarié.

AGIR POUR NE PAS SUBIR

Pour la CGT, l'urgence est de permettre à chaque salarié d'accéder à un emploi stable et qualifié lui permettant de vivre dignement de son travail avec plus de droits et garanties.

Les luttes qui ont eu lieu ces dernières semaines à La Poste, Orange, les centre d'appels Webhelp, Coriolis.. ont permis des acquis,
CELA CONFIRME QUE CEUX QUI GAGNENT SONT CEUX QUI LUTTENT !

Dès aujourd'hui la CGT FAPT appelle tous les salariés du secteur des activités postales et de télécommunications à se rassembler et à décider collectivement dans tous les services, dans toutes les entreprises, de l'action et de sa forme.

**LE 12 SEPTEMBRE TOUTES ET TOUS MOBILISES !
TOUTES ET TOUS DANS L'ACTION !**